





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-468**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151116- lmc177784-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MARCHES D'ASSURANCES-SIGNATURE DES MARCHES

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESEA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHES D'ASSURANCES-SIGNATURE DES MARCHES- Décision du Conseil

Mes chers collègues

Les contrats en vigueur parvenant à expiration le 31 décembre 2015, une consultation a été lancée pour renouveler les marchés d'assurance suivants (6 lots):

- Lot n°1: Responsabilité civile générale — 2^{ème} ligne
- Lot n°2: Responsabilité des élus et agents
- Lot n°3: Dommages aux biens — 1^{ère} ligne
- Lot n°4: Dommages aux biens — 2^{ème} ligne
- Lot n°5: Tous risques expositions
- Lot n°6: Risques statutaires

Pour les lots 1 à 5, les prestations faisaient l'objet d'une solution de base et d'une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles obligatoires.

Les variantes étaient autorisées.

Pour chaque lot, la durée du marché a été fixée à 48 mois (4 ans) à compter du 1^{er} janvier 2016 à 0 heure. L'échéance annuelle est fixée au 1^{er} janvier de chaque année avec possibilité de résiliation annuelle pour chacune des parties, et pour la première fois le 1^{er} janvier 2017 à 0 heures, en respectant un délai de préavis de 6 mois.

Sauf résiliation intervenue d'une manière anticipée, le contrat expirera de plein droit le 31 décembre 2019 à 24 heures.

Les critères relatifs à l'offre étaient les suivants :

- ✓ Critère n°1 Étendue des garanties proposées (27%),
- ✓ Critère n°2 Montant des capitaux couverts (26%),
- ✓ Critère n°3 Modalités de gestion du contrat et des sinistres (24%),
- ✓ Critère n°4 Prix TTC de l'offre (23%).

La consultation a fait l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 14 septembre 2015 12h00.

Lors de la séance du 1^{er} octobre 2015, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont déclaré les lots n° 3 (Dommages aux biens 1^{ère} ligne) et 4 (Dommages aux biens 2^{ème} ligne) infructueux, car toutes les offres reçues ont été déclarées irrégulières.

Ces deux lots ont été relancés en procédure négociée, et seront attribués par la Commission ultérieurement.

Pour les autres lots, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis en séance le 5 novembre 2015, ont décidé de retenir les offres des sociétés suivantes, classées en première position après analyse:

Lot	Désignation	Attributaire
1	Responsabilité civile générale — 2 ^{ème} ligne	SAGA
2	Responsabilité des élus et agents	SMACL
5	Tous risques expositions	GRAS SAVOYE
6	Risques statutaires	SMACL

Le lot n° 1 a été attribué au cabinet SAGA pour une cotisation forfaitaire annuelle de 46 924.50 € TTC (prestation supplémentaire éventuelle obligatoire).

Le lot n° 2 a été attribué à la SMACL pour une prime annuelle de 9 065.53 € TTC (solution de base).

Le lot n°5 a été attribué à la société GRAS SAVOYE.

Les taux applicables sur la valeur déclarée de chaque exposition sont les suivants:

Tous risques — objets d'art	Taux HT	Taux TTC
Exposition (applicable sur la valeur)	0,0658 ‰ / mois	0,0715 ‰ / mois
Transport non fragile France + UE + Suisse	0,20 ‰	0,20 ‰
Transport fragile France + UE + Suisse	0,30 ‰	0,30 ‰
Transport non fragile reste du monde	0,40 ‰	0,40 ‰
Transport fragile reste du monde	0,60 ‰	0,60 ‰
Tous risques — autres qu'objets d'art	Taux HT	Taux TTC
Exposition (applicable sur la valeur)	0,2025 ‰ / mois	0,2200 ‰ / mois
Transport non fragile France + UE +	0,30 ‰	0,30 ‰

Suisse		
Transport fragile France + UE + Suisse	0,45 ‰	0,45 ‰
Transport non fragile reste du monde	0,50 ‰	0,50 ‰
Transport fragile reste du monde	0,75 ‰	0,75 ‰

Le lot n°6 a été attribué à la SMACL pour une prime annuelle de 227 094 € TTC (taux de 0.50%).

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir:

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés d'assurances relatifs aux lots n° 1, 2, 5 et 6, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec les sociétés et pour les montants et taux indiqués ci-dessus.

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer, en application de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les marchés d'assurances relatifs aux lots n° 3 et 4, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec les sociétés qui seront retenues ultérieurement par la Commission d'Appel d'Offres.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

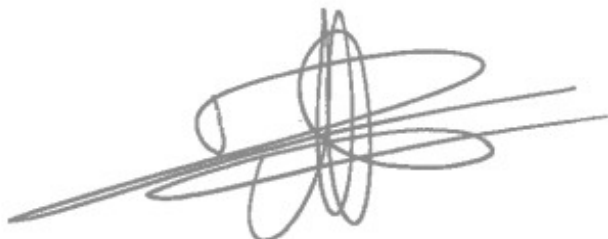
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)